Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 38 (1967)

Heft: 4

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

portefeuille des effets de change a rapporté 0,66 million de plus qu'en 1965. Le bénéfice net est de 7,48 (6,49) millions de francs; son affectation est prévue comme suit : 4,5 millions pour l'intérêt du capital de dotation, porté à 6 %, et 2,5 millions versés à la réserve ordinaire, qui s'augmentera ainsi à 27,5 millions de francs. Le solde sera affecté à la réserve générale pour risque.

ANNEXES

Incinération des ordures : étude générale sur le plan cantonal

M. Henri Huber, directeur des Transports et de l'énergie hydraulique, a donné un renseignement fort intéressant au comité de l'ADIJ lors de sa dernière séance : actuellement, sur le plan cantonal, sa Direction procède à une étude générale du problème de l'incinération des ordures ménagères.

Différents centres pourraient être créés dont certains concerneraient le Jura. Les communes qui, actuellement, étudient le même problème, auraient donc intérêt à attendre les renseignements plus précis qui leur seront communiqués prochainement. Dans ce domaine également, la concentration pourrait avoir de gros avantages.

Les heureux gagnants

Lors du dernier tirage de la loterie Seva le 28 février 1967, 43 042 lots d'une valeur totale de 501 000 fr. ont été tirés au sort.

Le gros lot de 120 000 fr. a été gagné par une ouvrière jurassienne, travaillant dans une fabrique d'horlogerie. Le gagnant du billet de 50 000 fr. n'est pas encore connu. Les lots de 10 000 fr. se répartissent dans le Jura, dans la banlieue de Berne et de Fribourg.

Le prochain tirage de la Seva aura lieu le 2 mai 1967 à Moutier. Le plan de tirage, très avantageux, offre de grandes chances et surtout, un superbe gros lot de 100 000 fr. En achetant un billet de loterie vous aussi pouvez devenir un des heureux gagnants des 34 596 lots d'une valeur globale de 402 000 fr. !

ORGANES DE L'ADIJ

Président: R. Steiner, Delémont; vice-président: W. Sunier, Courtelary; secrétaire: H.-L. Favre, Reconvilier; caissier: H. Farron, Delémont. Bulletin: rédaction: J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ; administration et publicité: Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux: caisse générale: 25-2086; abonnements du bulletin: 25-10213.

Abonnement annuel: Fr. 10.—. Le numéro: Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.